

**AR Prefecture**

063-216300566-20220923-2022\_40-DE  
Reçu le 29/09/2022  
Publié le 29/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

**Séance du 23 septembre 2022**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-deux** le **vendredi 23 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la  
Convocation :  
15/09/2022

Absents ayant donné procuration : Mme ECHALIER Marilyn représentée par M. DUGNAS Sébastien

VOTES :

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Absent : M. FAURIAT Jonathan

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

Référence de la  
délibération :  
N°2022\_40

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait nécessaire de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes avec la mise en service de la cuisine et de son matériel. Il indique également que les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales...) amènent à une réévaluation des tarifs de la location.

De plus, afin de gérer au mieux les locations à venir, il est nécessaire de désigner au sein du conseil municipal un responsable des états des lieux de la salle des fêtes à chaque location.

Objet de la  
délibération :

**Salle des fêtes :  
révision des tarifs  
de location et  
désignation des  
responsables des  
états des lieux**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

→ **Fixe** le tarif de location de la salle des fêtes comme suit pour toutes les demandes de location, effectuées à compter de ce jour :

- **Association de la commune** :
  - Location gratuite / participation à chaque manifestation de 50 € pour la consommation des fluides (électricité, eau)
- **Particuliers de la commune** :
  - Location salle des fêtes complète : 200,00 € / sans la cuisine : 150,00 €
- **Particuliers extérieurs à la commune** :
  - Location salle des fêtes complète : 250,00 € / sans la cuisine : 200,00 €

→ **Précise** que la salle des « Lilas » n'est plus à la location.

→ **Désigne** Mme GRAZON Roseline et M. VAISSE Bernard responsables en charge des états des lieux à chaque location de la salle des fêtes.

**AR Prefecture**

063-216300566-20220923-2022\_40-DE  
Reçu le 29/09/2022  
Publié le 29/09/2022

Certifié exécutoire,  
Compte tenu de la  
réception en Sous-  
Préfecture  
le : 29/09/2022  
et de la publication  
le : 29/09/2022  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS



Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

